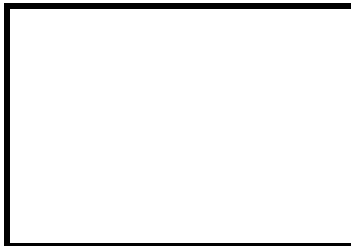
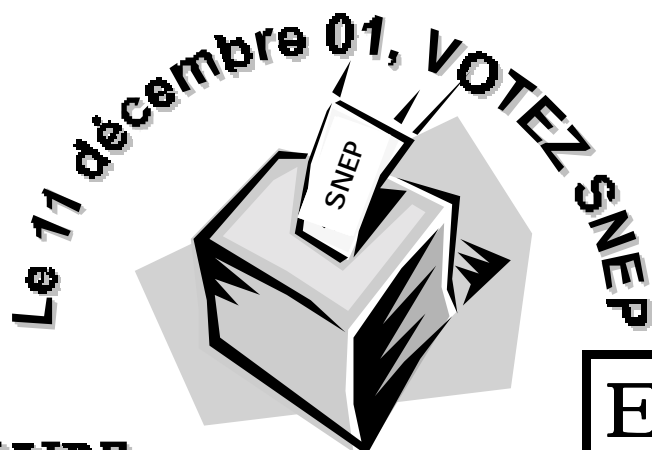




Bimestriel-CPAPP 646 D 73 - ISSN 0152-2949
 Imp : 28 rue des Archives 59800 Lille
 Directeur de la publication : F. CAMEL
 FSU 38 BD VAN GOGH
 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
 Imprimé par nos soins prix 10 francs

Bulletin de la section académique de Lille

ROUTAGE 206 LILLE R.P.
 PORT PAYE



EDITO

SOMMAIRE

- Edito P1
- Vote pour la 1ère fois P2
- Elections Pro, le guide P3
- Modalités de vote P4
- Les Candidats du SNEP P5
- Les Correspondants P5
- La Profession de foi P6
- Infos corpo P7-8
- Mouvement Inter P10-11
- Le PAF syndical P12
- Stages Mutations P13
- Soirées Mutations P14
- Retraites P14
- Conditions de participation . P15
- Capacité d'accueil P16
- Bilan phase Inter P17
- Audience au Conseil Général . P18
- En bref, dernière minute ... P19
- Se syndiquer P20

VOTER le mardi 11 décembre 2001 pour renouveler la Commission Administrative Paritaire Académique des Professeurs d'EPS !

Pourquoi ?

Pour élire les commissaires paritaires, un acte indispensable pour le bon fonctionnement du paritarisme dans le système éducatif. La défense des droits et des statuts des enseignants d'EPS (de l'équipe pédagogique au cas particulier) étant le leitmotiv du mandat de nos élus.

Pour qui ?

Pour le SNEP-FSU, syndicat présent en paroles et en actes.

En effet, qui d'autre que le SNEP, avec les orientations de la FSU (Fédération regroupant tous les acteurs du système éducatif) :

- Intervient auprès des instances rectorales pour le respect du bon droit des collègues d'EPS ?
- Rencontre les représentants de l'UNSS pour avancer des propositions sur le Sport Scolaire ?
- Rencontre les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS pour débattre des problèmes de la profession et valoriser une qualité de l'enseignement de l'EPS ?
- Intervient auprès des Conseils Généraux Départementaux et du Conseil Régional pour valoriser et défendre la discipline EPS ?
- Intervient auprès des élus régionaux, Députés et Sénateurs, pour faire prendre en compte la situation de notre enseignement dans le Nord - Pas De Calais ?

EST-CE DU CORPORATISME (comme l'affirment certains !) que d'être actif sur le dossier des équipements sportifs, des programmes d'EPS, du Sport Scolaire ?

NON ! c'est affirmer sa différence et ses particularités dans un contexte fédéral unitaire (FSU).

Trois grands principes guident la logique des militants du SNEP-FSU : **ECOUTE - ANALYSE et ACTION !**, dans la transparence et l'équité de tous.

L'enjeu de ces élections est de donner les moyens au SNEP de continuer à appliquer ces trois principes : l'écoute et l'analyse demandant du temps au téléphone, en entrevues et par la mise en place de stages d'informations (d'où des décharges horaires indispensables) ; l'action demandant l'engagement personnel et collectif de bon nombre de militants.

Alors voter le 11 décembre pour le SNEP-FSU est le premier pas de l'acte militant vers le syndicalisme auquel on croit. Se syndiquer au SNEP-FSU devrait en être le prolongement solidaire !

Marc BOULOGNE, secrétaire académique

A toutes celles et ceux qui votent pour la première fois !!

Le scrutin des **élections professionnelles** aura lieu le **Mardi 11 Décembre de 9 heures à 17 heures** dans chaque établissement scolaire (section de vote) où tu es affecté administrativement.

C'est la première fois que tu vas participer à ce scrutin,

Mais au fait, pour qui, pour quoi voter le 11 Décembre ?

Tu vas élire pour 1 an les représentants des enseignants EPS dans les catégories Professeurs d'EPS.

Des résultats que le SNEP obtiendra dépendent le nombre d'élus SNEP – au plan académique – dans les différentes **Commissions Administratives Paritaires** (qui ont à connaître tout ce qui relève de la carrière des enseignants) et **Formations Paritaires Mixtes EPS** (qui sont compétentes sur toutes les questions relatives aux mutations) et le **volume des heures de décharges** pour l'exercice du droit syndical.

Au plan académie de LILLE :

il convient également de savoir que le score obtenu par les listes présentées par le SNEP au niveau académique déterminera – notamment – sa place dans :
-les **Comités Techniques Paritaires Départementaux** (Nord et Pas de Calais) et **Académiques** qui sont - consultés sur les orientations de la politique éducative qu'entend mener l'Inspecteur d'Académie ou le Recteur et examinent, par exemple, les moyens attribués aux établissements, les suppressions et les créations de postes.

Enfin, nous nous permettons d'attirer ton attention sur le fait que le résultat des élections professionnelles dépendront – pour le SNEP – à la fois du

taux de participation des collègues concernés, de la validité des votes et du vote massif des syndiqués du SNEP.

Alors le MARDI 11 DECEMBRE, VOTEZ SNEP et FAITES VOTER SNEP

IMPORTANT

- une demande de mutation,
- une demande de promotion de corps,
- une demande d'avancement de grade (hors classe, classe exceptionnelle),
- un avancement d'échelon,
- une révision de note administrative,
- une demande de congé de formation...

les Commissaires paritaires ont besoin d'informations pour suivre votre dossier et appuyer leurs argumentations face à l'Administration.

Alors n'oubliez pas de leur envoyer vos documents !!!



ELECTIONS PROFESSIONNELLES GUIDE...

SONT ELECTEURS

Les Professeurs d'Education Physique et Sportive titulaires, en position d'activité, même s'ils exercent à temps partiel et même s'ils bénéficient :

- D'un congé de maladie ordinaire, d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
- D'un congé de maternité ou d'adoption, d'un congé parental,
- D'un congé pour formation professionnelle, d'un congé administratif ou d'un congé pour formation syndicale
- D'une position régulière de détachement, d'une position de personnel enseignant exerçant des fonctions de direction,
- D'une position de Cessation Progressive d'Activité.

Les Professeurs d'EPS bi-admissibles à l'agrégation sont inscrits sur la liste électorale des Professeurs d'EPS.

COMMENT VOTER ?

VOTE DANS L'ETABLISSEMENT

Si vous enseignez dans un :
collège, lycée, lycée professionnel,
EREA.

Si vous êtes affecté à :

- IUFM
- Université de l'Artois, Lille I, Lille II,
Lille III, Valenciennes, du Littoral
- IUT Lille I, IUT Valenciennes

La section de vote est ouverte
le Mardi 11 Décembre 2001
entre **9 heures et 17 heures**
dans chaque établissement.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Si vous ne pouvez voter dans votre établissement le 11 Déc. pour raisons de sortie scolaire, congé de maladie ordinaire ou pas cours ce mardi.

**Demandez le matériel de vote
à votre chef d'établissement.**

Réception du Vote AVANT le Mardi 11
Décembre 2001 à 17 heures
(cachet de la poste faisant foi)
à la section de vote de l'ETABLISSEMENT

Si vous êtes :

- en congé de longue maladie, en congé de longue durée,
en congé administratif, en congé de formation professionnel,
en congé de mobilité et en position de congé parental.
- placé en réadaptation ou en réemploi
- affecté dans des établissements d'enseignement sup. ne
figurant pas dans la liste ci-contre.
- rattaché au Rectorat, aux I A
- détaché dans le corps des personnels de Direction
- CPD, CPC, en poste à l'UNSS et à la FNSU.

**L'administration a du vous adresser le matériel
de vote au plus tard le 20 novembre 2001**

Réception du Vote AVANT le Mardi 11
Décembre 2001 à 17 heures
(cachet de la poste faisant foi)
à la section de vote du RECTORAT.

Les titulaires Z.R. votent
dans leur établissement de
rattachement administratif

MODALITES DE VOTE

NE CONFONDEZ PAS BULLETIN DE VOTE et PROFESSION DE FOI

VOTEZ



FSU

VOTE dans L'ETABLISSEMENT

BULLETIN DE VOTE
aucune modification
aucune inscription

ENVELOPPE N° 1

Aucun signe distinctif

ENVELOPPE N° 2 cachetée

NOM Prénom
GRADE
Signature

VOTE par CORRESPONDANCE

BULLETIN DE VOTE
aucune modification
aucune inscription

N° 1

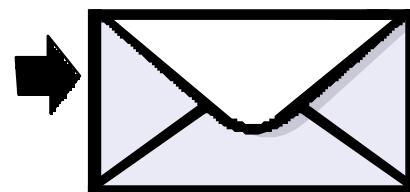
Aucun signe distinctif

N° 2

NOM
Prénom
GRADE
Signature

ENVELOPPE N° 3 préaffranchie cachetée adressée soit :

- À L'ÉTABLISSEMENT
- AU RECTORAT



LES CANDIDATS DU SNEP

CLASSE NORMALE



BOLLINGER Edith
Col B.Vian Lille



DELGRANGE Marc
Université Lille 3



GENDRAUX Philippe
Col Rabelais Mons en B.



GREBAUT Alain
Col Molière Vill. D'Ascq



HANCELIN Philippe
Col Bras d'Or Montreuil



MAIRESSE Valérie
Col Mitterrand Arras



MONESTIE Jean-Marc
Col A.France Noeux



THOMAS Pascal
Col Le parc Haubourdin

HORS CLASSE



PREVOST Jean-Pierre
Lyc. Condorcet Lens



WARTEL Francis
UNSS - Nord

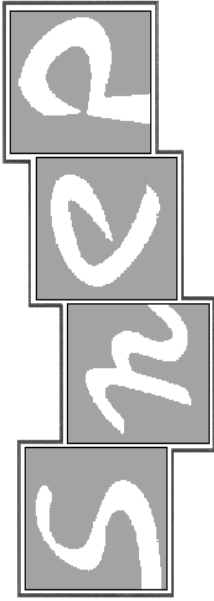
LES CORRESPONDANTS SNEP DE SECTEUR

A chaque élection, le SNEP met en place un réseau de correspondants – un ou plusieurs par bassin – habilités le jour du vote (11 décembre) à visiter les établissements. En cas de difficultés, par exemple s'il manque, dans votre établissement, des bulletins de vote, ou en cas de graves anomalies dans l'organisation du scrutin, vous pouvez faire appel à eux.

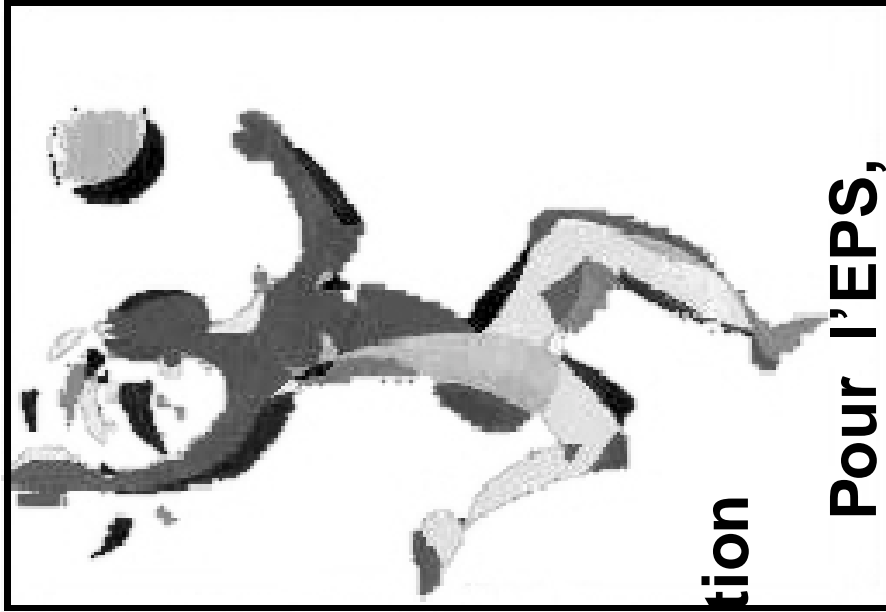


BASSINS DE FORMATION ET DISTRICTS	CORRESPONDANT	N° DE TELEPHONE
LILLE NORD-OUEST	EDITH BOLLINGER	03.20.93.96.32
LILLE SUD ET SUD-OUEST	PASCAL THOMAS	06.11.69.45.22
LILLE EST	ALAIN GREBAUT	03.20.47.81.59
ROUBAIX-TOURCOING	FRED CAMEL	06.03.62.07.80
HAZEBROUCK ET ARMENIERES	JOEL HUGBART	06.62.81.57.50
DUNKERQUE	DIDIER BLANCHARD	06.03.62.07.78
DOUAI	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90
DENAIN	ETIENNE GAVERIAUX	06.81.05.30.52
VALENCIENNES	DANIELE PRZYBYLAK	06.13.50.57.76
SAINT-MAND	AGOSTINO POPULIN	06.62.53.56.31
CAMBRAI	LIONEL DELBART	03.27.85.77.22
MAUBEUGE ET AVESNES-SUR-HELPE	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90
ARRAS	VALERIE MAIRESSE	06.13.20.82.31
ST-POL-SUR-TERNOISE	PIERRE ICEAGA	03.21.03.25.62
LENS	JEAN-PIERRE PREVOST	03.21.78.29.79
HENIN-BEAUMONT	JEAN-MARC COSNUAU	03.21.20.44.01
LIEVIN	DENISE HOUDAS	03.21.44.41.18
BETHUNE	JEAN-MARC MONESTIE	06.88.54.01.52
BRUAY-EN-AR TOIS	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90
CALAIS	MARC BOULOGNE	06.85.20.34.90
ST-OMER ET MONTREUIL-SUR-MER	PHILIPPE HANCELIN	03.21.09.65.57
BOULOGNE-SUR-MER	CLAUDE BRANQUART	06.72.48.73.75

Le

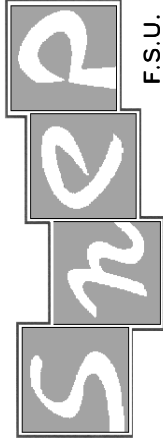


F.S.U.



Une Ambition Pour l'EPS,

Les jeunes, les enseignants



F.S.U.

CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

L'activité du SNEP, une réalité

En commission, les représentants élus, du SNEP, interviennent sur tous vos problèmes de carrière : avancement d'échelon, correction des notes administratives, promotion de grade, congés de formation, obtention d'un poste de réadaptation.

Nous assurons également votre représentation au Comité Médical et dans les différents groupes de travail, notamment celui concernant le mouvement inter et intra académique des mutations.

L'attachement du SNEP au paritarisme tient à sa volonté de faire respecter le droit, la transparence, l'égalité de traitement pour tous les professeurs d'EPS syndiqués ou non.

Nos commissaires paritaires candidats sont porteurs de ces qualités. Vous êtes nombreux à les connaître. Soutenez-les !

La représentativité du SNEP, un atout

Mais notre présence ne s'arrête pas au travail en commission. Notre représentativité - plus de 70% des enseignants d'EPS, toutes catégories confondues - nous amène à siéger, pour y faire entendre la voix de la profession, dans des organismes : Conseil d'administration de la Faculté des Sciences du Sport, Conseils départementaux et régionaux de l'UNSS par exemple.

C'est aussi notre représentativité qui fait de nous les interlocuteurs les plus actifs des Inspecteurs Pédagogiques, des Conseils Généraux, du Conseil Régional, des Inspecteurs d'Académie, du Recteur.

Dans le passé comme dans l'avenir ...

... les élus du SNEP seront à vos côtés et agiront Qui d'autre que le SNEP, parce qu'il est au plus près du terrain et des collègues, va se charger d'une défense active des problèmes spécifiques de l'EPS :

1. Combattre les services éclatés, les heures supplémentaires imposés, les effectifs trop lourds, les emplois précaires, pour améliorer les conditions de travail de chacun. Que chacun ait un poste en établissement ou sur zone de remplacement.
2. Faire implanter des équipements de qualité et réhabiliter ceux qui le nécessiteront pour un accès gratuit à toutes les pratiques scolaires.
3. Faire des programmes des instruments lisibles au service de la profession, de la réussite des jeunes.
4. Préserver le forfait UNSS et développer le sport scolaire.
5. Maintenir le droit à la Formation Professionnelle Continue sur le temps de travail.
6. Aider les UFRAPS et les IUFM à répondre à leurs missions.

La responsabilité de chacun

Voter aux élections professionnelles est une exigence de citoyen. L'intérêt général et l'intérêt particulier sont indissociablement liés : chacun à son sort étroitement lié à celui des autres et il n'y a que l'action solidaire qui est susceptible de faire bouger les choses.

Si vous partagez avec nous cette volonté de vous exprimer, alors le **11 décembre** votez SNEP : chaque voix contribuera à la promotion de l'EPS.

PREVOST Jean-Pierre, WARTEL Francis, GREBUTA Alain, MAIRESSE Valérie, MONESTIE Jean-Marc, THOMAS Pascal, DELGRANGE Marc, HANCELIN Philippe, GENDRAUX Philippe, BOLLINGER Edith.

INFORMATIONS CORPORATIVES

- **Reconduction du CONGE de FIN d'ACTIVITE en 2002**

Accès: être âgé de 58 ans et justifier de 37 ans et 6 mois d'ancienneté.

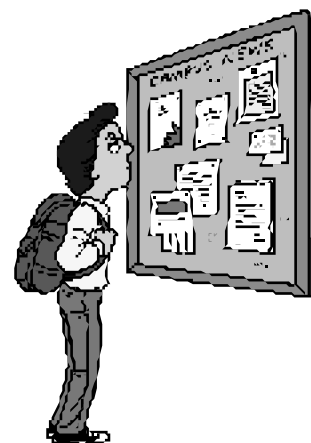
- **Demande de TEMPS PARTIEL 2002—2003**

Dossier à retirer au secrétariat de l'établissement et à envoyer au Rectorat avant le **10 DECEMBRE 2001**.

- **CESSATION PROGRESSIVE d'ACTIVITE en 2002**

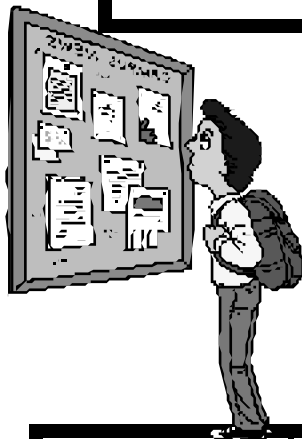
Accès: être âgé de 55 ans au moins et justifier de 25 ans d'ancienneté.

Dossier à retirer au secrétariat de l'établissement et à envoyer au Rectorat avant le **10 JANVIER 2001**.



CALENDRIER DES CAPA 2001 - 2002

CORPS	DATES	OBJET	Correspondant SNEP
PROFS EPS	10 JANVIER 2002	Intégration Décrets 80-89-93 Avancement de grade	GREBAUT Alain 12 Allée de la Palombe 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03 20 47 81 59 alain.grebaut@snep.edu
	25 AVRIL 2002	Avancement d'échelon Notation administrative Congé formation Réadaptation emploi	
CE EPS	25 JANVIER 2002	Avancement de grade	DELBART Lionel 16 Rue Malmaison 59137 BUSIGNY Tél : 03 27 85 77 22
	25 AVRIL 2002	Avancement d'échelon Notation administrative Congé formation Réadaptation emploi	
AE EPS	10 JANVIER 2002	Intégration Décrets 72-89-93	GREBAUT Alain 12 Allée de la Palombe 59650 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03 20 47 81 59 alain.grebaut@snep.edu
	25 JANVIER 2002	Avancement de grade	
	15 MARS 2002	Avancement d'échelon	
	07 MAI 2002	Notation administrative Congé formation Réadaptation emploi	
AGREGES	10 JANVIER 2002	Accès au corps	BLANCHARD Didier 105 Digue de mer 59240 DUNKERQUE Tél : 06 03 62 07 78 Didier.Blanchard@mail.ac-lille.fr
	24 JANVIER 2002	Avancement de grade	
	02 MAI 2002	Notation administrative Congé formation Réadaptation emploi	



POSTES EPS aux CONCOURS 2002

		Postes 2002	Evolution 2001/2002	
			Nombre	Pourcentage
CAPEPS	Externe	1330	+ 29	+ 1.4 %
	Interne	150	- 34	- 18 %
	Réservé	126	+ 36	+ 40 %
AGREGATION	Externe	42	0	0 %
	Interne	113 en 2001 : en attente de la parution pour 2002		

Le COMPTE n'y est pas !!!

Au regard du nombre de postes mis aux concours 2002 (le volume global toutes disciplines confondues est identique à celui de 2001), nous savons déjà que la rentrée 2002 verra l'impossibilité de combler les postes vacants (400 à la rentrée 2001), les départs à la retraite, assurer les remplacements par des personnels titulaires et améliorer le taux d'encadrement.

Il aurait fallu porter le recrutement à 1600 pour le CAPEPS 2002 et doubler les postes à l'agrégation externe.

le MEN aura donc recourt à de plus en plus de contractuels et de vacataires pour assurer l'enseignement de l'EPS et les remplacements, sans oublier les milliers d'heures supplémentaires !!

La stagnation des postes à l'agrégation aura pour conséquence supplémentaire de freiner les possibilités de promotion pour les profs d'EPS (liste d'aptitude et hors classe).

L'effondrement du nombre de postes au concours interne va conduire inévitablement à une nouvelle diminution des titularisations des corps en voie d'extinction et de non-titulaires.

Alors que les parents réclament plus d'enseignants,

Alors que des milliers d'étudiants poursuivent la filière ST APS sans autre débouché que le CAPEPS,

le **PLAN pluriannuel de recrutements annoncé à grands chiffres par le Ministre LANG** montre une prise en compte minorée des moyens pour l'Education !!

Nous DEVONS INTERVENIR en tant que fonctionnaire et enseignant d'EPS pour faire réellement prendre en considération les besoins et nos conditions de travail afin de répondre aux enjeux de l'Education du 3^{ème} millénaire.

GREVE LE 10 DECEMBRE !!

**A l'appel de la F.S.U
Tous en GREVE pour notre métier
Manifestation à Lille
Rendez-vous à 14h30 Bd J.B Lebas**

Voir Le site de la FSU 59 pour les déplacements en bus.

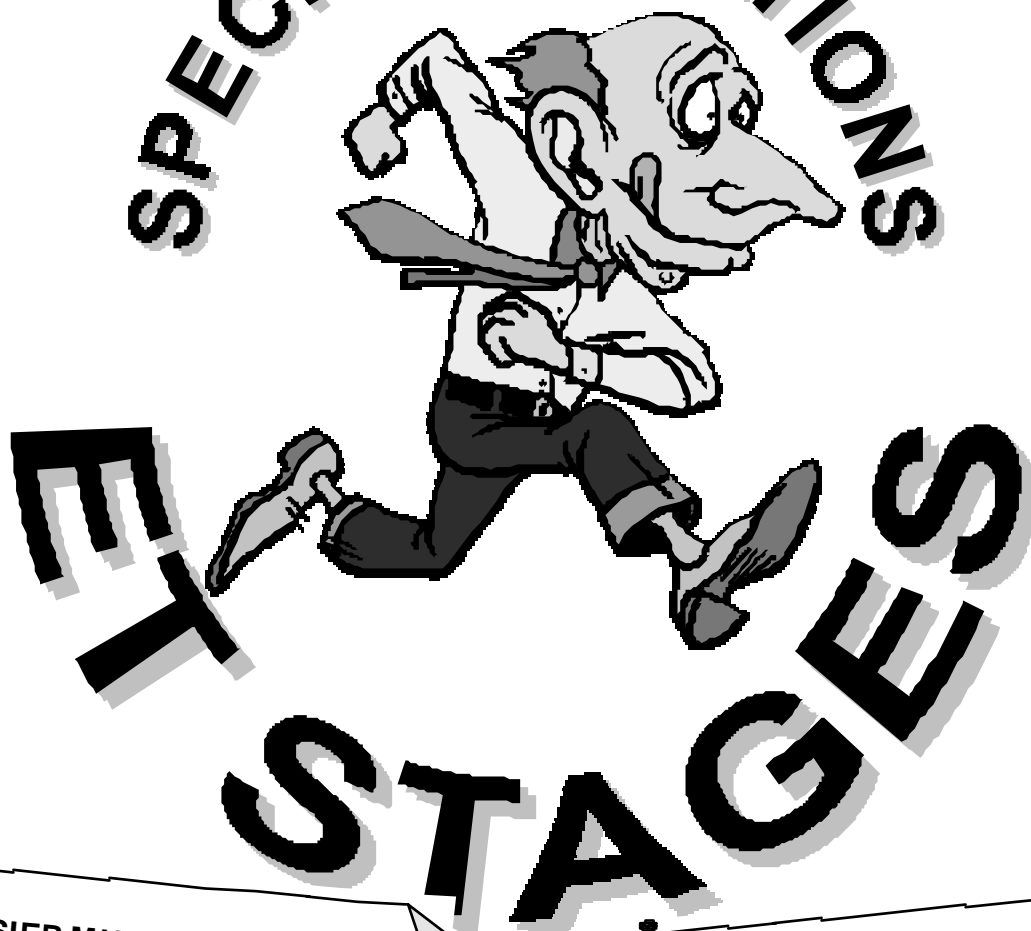
Dernier bulletin pour
les non-syndiqué(e)s

Stages du mois de décembre !!

- Agir au sein du C.A (11/12/01)
- Santé (13/12/01)

Vous pouvez encore y participer si
vous êtes libres ces jours.

SPECIAL MUTATIONS



DOSSIER MUTATION INTER

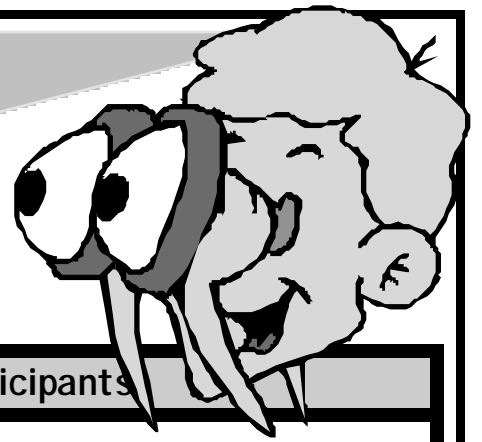
n'oubliez pas d'envoyer votre
double au SNEP LILLE afin de
vérifier vos vœux et barèmes pour
suivre votre dossier en Commission

**FICHES d'AVANCEMENT et
d'INTEGRATION**

Envoyer votre fiche au
correspondant SNEP afin de
suivre votre dossier en
Commission

DOSSIER SPECIAL :

Mouvement Inter Académique 2002



1° PARTICIPANTS

Participants OBLIGATOIRES

- les stagiaires devant obtenir une première affectation en tant que titulaire et ceux dont l'affectation au mouvement interacadémique a été reportée (SNA au 1er août, ajournement...).
- les personnels nommés à titre provisoire en 2001 / 2002, y compris les réintégrations tardives.
- les personnels titulaires désirant retrouver une affectation dans le second degré dont :
 - ⇒ les personnels affectés dans un emploi fonctionnel ou dans un établissement privé sous contrat qu'ils souhaitent ou non changer d'académie.
 - ⇒ les personnels gérés hors académie (détachement, affectation en TOM, Andorre) mis à disposition, quand ils souhaitent une autre académie que leur ancienne académie d'affectation. **Ceux qui sollicitent leur ancienne académie d'affectation remplissent la rubrique "voeu unique"**.

Autres participants

- les personnels titulaires souhaitant changer d'académie.
- les personnels titulaires désirant retrouver une affectation dans le second degré dont :
 - ⇒ les personnels qui n'étaient pas affectés à titre définitif avant leur départ.
 - ⇒ les personnels qui étaient affectés à titre définitif avant leur départ et qui souhaitent retrouver une affectation dans le second degré dans une autre académie que celle où ils sont gérés actuellement et qui sont en disponibilité, en congé avec libération de poste, en réadaptation.



LES PERSONNELS CONCERNÉS PAR UNE MESURE DE CARTE SCOLAIRE EN 2002

doivent **obligatoirement participer au mouvement INTRA ACADEMIQUE** pour obtenir une affectation à titre définitif en établissement ou en zone de remplacement.

Une bonification de **1500 points** est attribuée pour :

- l'établissement faisant l'objet de la suppression,
- la commune et le département correspondant. (en excluant aucun type d'établissement)

Si une nouvelle affectation ne peut être proposée dans le département, la demande est examinée pour les départements limitrophes puis sur toute l'académie.

Dans le cas d'une mesure de carte scolaire concernant un poste de remplacement, la priorité est accordée pour la zone de remplacement concernée puis pour les zones limitrophes.

RENSEIGNEMENTS RECTORAT

SERVICE DES AFFECTATIONS :

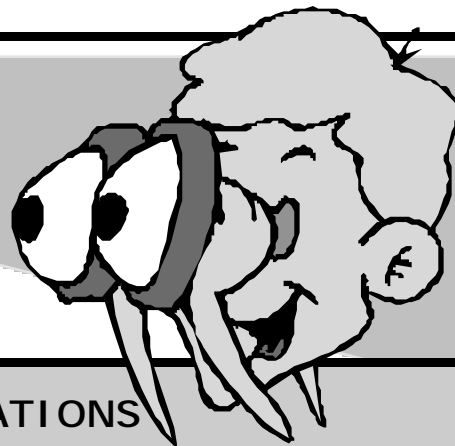
- 03 20 15 66 88
- infosiam@ac-lille.fr

SERVEUR ACADEMIQUE :

- <http://www.ac-lille.fr/mouvement>

DOSSIER SPECIAL :

Mouvement Inter Académique 2002



2° CALENDRIER

DATES	OPERATIONS
15 JANVIER	LIMITE de dépôt des DOSSIERS MEDICAUX auprès du médecin conseiller technique du Recteur.
08 JANVIER / 28 JANVIER	SAISIE des VOEUX (30 voeux maximum portant sur des académies) SIAM : http : // www.education.gouv.fr/siam MINITEL : 3614 LILLEACADE*MUT
29 JANVIER / 04 FEVRIER	Edition et renvoi des FORMULAIRES DE CONFIRMATION à retirer dans l'établissement d'exercice ou de rattachement (TZR) signé et accompagnés des pièces justificatives.
26 FEVRIER / 06 MARS	PUBLICATION des BAREMES contestation écrite des intéressés au Rectorat.
06 MARS	EXAMEN des BAREMES en groupe de travail académique.
04 AVRIL / 11 AVRIL	REUNIONS de la FPMN résultats à/c du 04 AVRIL discipline par discipline.

3° SITUATIONS PARTICULIERES

STAGIAIRES IUFM 01 / 02

- à barème égal, une bonification de 0,1 point est accordée aux candidats en première affectation pour le voeu correspondant à l'académie de stage.
- ils se verront attribuer, à leur demande, pour une seule et même année et au cours d'une période de 3 ans, une bonification de 50 points sur leur premier voeu tant lors du mouvement interacadémique que lors du mouvement intra-académique.
- cette majoration s'applique également pour les stagiaires IUFM 98/99, 99/00 et 00/01.
- le choix d'utiliser cette bonification lors de la phase interacadémique implique son utilisation lors de la phase intra-académique du même mouvement.

Contacts RENSEIGNEMENTS SNEP LILLE

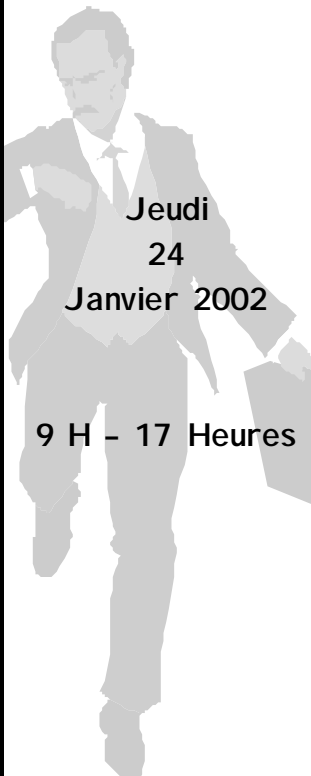
CONTACTS INFORMATIONS:

06 03 62 07 78 / 03 20 47 81 59 / 06 03 62 07 80 / 03 21 44 41 18 / 06 85 20 34 90

SITES INTERNET :

<http://www.synd-snep.fr> (site Académique) et <http://www.snep.edu> (site national)

LE PAF SYNDICAL SNEP

THEMES	DATES HORAIRES	LIEU CONTACT	Demande de congés à envoyer avant le
<p>Stage PÉDAGOGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> - PLC2 - Stagiaires en situation - formateurs, tuteurs <p>⇒ les programmes EPS, l'évaluation et les implications dans le métier</p> <p>⇒ la formation professionnelle (IUFM, pré-professionnalisation, formation continue)</p> <p>Intervention de C.COUTURIER Secrétaire Nationale SNEP</p>	 <p>Jeudi 24 Janvier 2002</p> <p>9 H - 17 Heures</p>	<p>SNEP / FSU 38 Bld Van Gogh 59650 VILLENEUVED'ASCO Tél : 03 20 67 06 80</p> <p>Contact : BOULOGNE Marc 135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT Tél : 06 85 20 34 90</p>	<p>Samedi 22 Décembre</p> <p>(1)</p>

A propos du stage Pédagogique

Au cours de cette journée, nous aborderons **des questions pédagogiques** à partir des problèmes du **métier** en s'appuyant largement sur l'exemple des **programmes EPS et de l'évaluation**.

Quelles sont les implications en terme de conception du métier ?

Quelles retombées sur la " professionnalité " des enseignants d'EPS ?

Sera également débattu, le thème de la **formation initiale** en évoquant à la fois la réforme des IUFM et ses implications au niveau des contenus des préparations CAPEPS et de la pré-professionnalisation.

Quelles conceptions et évolutions de la formation professionnelle ?

Quels statuts des formateurs (conseillers péda, formateurs à ½ temps, formateurs IUFM) ?

A partir de vos questionnements et préoccupations concrètes, notre objectif sera d'échanger avec des Responsables Nationaux du SNEP et des militants enseignants d'EPS de l'Académie de LILLE afin de vous faire accéder à toutes les **informations** étant en notre possession et de vous **proposer un cadre et des repères** pour que chacun puisse se situer et faire des choix qu'il désire en toute connaissance de cause.

STAGES MUTATIONS

THEME Des STAGES	DATES HORAIRES	LIEU CONTACT	Demande de congés à envoyer avant le
Stage MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUE <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires • Stagiaires en situation Intervention de J. FAYEMENDIE Secrétaire National SNEP	Jeudi 17 Janvier 2002 9 H - 12 Heures séquence ouverte à tous 13H30 - 17H30 séquence réservée aux SYNDIQUÉS	SNEP / FSU 38 Bld Van Gogh 59650 VILLENEUVED'ASCO Tél : 03 20 67 06 80 Contact : GREBAUT Alain 12 Allée de la Palombe 59650 VILLENEUVE D'ASCO Tél : 03 20 47 81 59	Lundi 17 Décembre (1)
Stage MUTATIONS INTER-ACADÉMIQUE <ul style="list-style-type: none"> • PLC2 Intervention de J. FAYEMENDIE Secrétaire National SNEP	Vendredi 18 Janvier 2002 9H - 17 H	SNEP / FSU 38 Bld Van Gogh 59650 VILLENEUVED'ASCO Tél : 03 20 67 06 80 Contact : BLANCHARD Didier 105 Digue de mer 59240 DUNKERQUE Tél : 06 03 62 07 78	Mardi 18 Décembre (1)

A propos du stage Mutations du Jeudi 17 Janvier

Le stage se déroulera en deux temps :

- **Le matin (de 9h30 à 11h45)** sera consacré aux enjeux et informations générales (types de demandes, de postes, formulation des vœux , le barème) en rapport avec la phase INTRA académique, séquence **OUVERTE à TOUS**.

Représentants de toute la profession dans les instances paritaires ⁽¹⁾, les élus du SNEP ⁽²⁾ jouent leur rôle au service de tous les enseignants d'EPS en leur apportant les informations essentielles à la compréhension des enjeux et des mécanismes de cette seconde phase du mouvement.

(1) lors des élections professionnelles du 07.12.99, le SNEP a obtenu plus de 76% des voix sur l'ensemble des 3 catégories d'enseignants d'EPS.

(2) au niveau de l'académie de LILLE, les 6 représentants des enseignants d'EPS à la FPMA EPS sont des élus du SNEP.

- **L'après-midi (de 13h à 17h30)**, séquence **RESERVEE aux ADHERENTS au SNEP**, où il sera question de stratégies, d'informations (cartes des affectations lors du mouvement 2001) sous la forme d'un dialogue personnalisé avec les élu(e)s du SNEP sur la base du projet personnel de vœux.

Le SNEP est un syndicat, c'est à dire une association au sein de laquelle se regroupent toutes celles et tous ceux qui – parmi les enseignants d'EPS- ont choisi de se rassembler solidairement pour promouvoir l'EPS, le sport scolaire et universitaire, pour défendre leur métier, leurs conditions de travail. Le SNEP ne fonctionne que grâce aux cotisations syndicales que versent volontairement ses adhérents. Il est donc naturel que ceux-ci bénéficient – outre d'informations régulières – de services, aides et conseils qu'ils sont en droit d'attendre de leur syndicat.

SOIREEES MUTATIONS

LIEU	DATES HORAIRES	CONTACT
MJC Rue du Docteur L.Lemaire 59140 DUNKERQUE	Lundi 21 Janvier 2002 18H - 20H	Contact : BLANCHARD Didier 105 Digue de mer 59240 DUNKERQUE Tél : 06 03 62 07 78 Didier.Blanchard@mail.ac-lille.fr
SNEP / FSU 38 Bld Van Gogh 59650 VILLENEUVED'ASCO Tél : 03 20 67 06 80	Vendredi 25 Janvier 2002 18H - 20 H	Contact : GREBAUT Alain 12 Allée de la Palombe 59650 VILLENEUVE D'ASCO Tél : 03 20 47 81 59 alain.grebaut@snepeu.edu
Cité scolaire P. Forest Pont Allant 59605 MAUBEUGE	Lundi 21 Janvier 2002 18H - 20 H	Contact : BOULOGNE Marc 135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT Tél : 06 85 20 34 90 Marc.Boulogne@mail.ac-lille.fr

RETRAITE

Mercredi 21 novembre, un collectif départemental Nord de retraité(e)s FSU s'est réuni pour débattre puis voter le projet de création d'une "Union Départementale Nord des Retraité(e)s FSU". Le SNES, le SNUIPP et le SNEP étaient représentés. JF LAROSIERE, secrétaire départemental FSU 59, a présidé les débats.

Cette union fédérale aura pour but :

- de mieux assurer et coordonner la défense des intérêts collectifs, matériels et moraux de l'ensemble des personnels retraités ou en CFA de ses syndicats, dans le respect des compétences propres à chacun d'eux et de celles propres à la FSU.
- de représenter la FSU auprès des différents organismes concernant les retraité(e)s et les personnes âgées.
- de resserrer les liens avec les organisations syndicales, fédérales et confédérales de travailleurs et leurs unions de retraité(e)s au plan départemental.
- de resserrer les liens entre les actifs et les retraité(e)s sur tout sujet commun les concernant.

L'Union se dotera d'instances de direction et de moyens de fonctionnement dans le cadre du règlement intérieur de la FSU. Chaque syndicat de la FSU sera représenté dans ces instances.

Le prochain bureau départemental Nord (CDFD) statuera sur ce projet.

STAGE RETRAITE

Prévu le vendredi 19 avril, il est ouvert à tous les collègues

actifs ou retraités, il sera animé par Edouard VERNIER responsable national du secteur "retraite" au SNEP.

Objectifs du stage :

- Répondre aux questions que se posent les collègues présents à propos de leurs droits : CPA, CFA, montant de la pension et son calcul, invalidité...
- Mesurer l'ampleur des dégradations envisagées: le rapport Charpin, par exemple, proposait de réduire de 30% la retraite des fonctionnaires ayant 37,5 annuités !...
- Voir où en sont les projets et les prévisions actuelles ?
- Comprendre la solidarité entre les différents régimes et la nécessité d'une riposte globale.
- Déterminer pourquoi on parle d'une "catastrophe annoncée" alors que la France est aisément en mesure de se payer de meilleures retraites pour tous et que c'est économiquement et socialement important. Qui spéculer sur une régression généralisée pour en faire un marché rentable ?

Le but du stage est de répondre aux préoccupations individuelles mais en les situant en perspective. Il n'est pas de donner des recettes toutes faites ni de prêcher la bonne parole, mais de mettre en débat des faits permettant de nous faire une opinion collective et de renforcer notre capacité revendicative sur ces questions.

J.Y HUYSMAN

(1) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

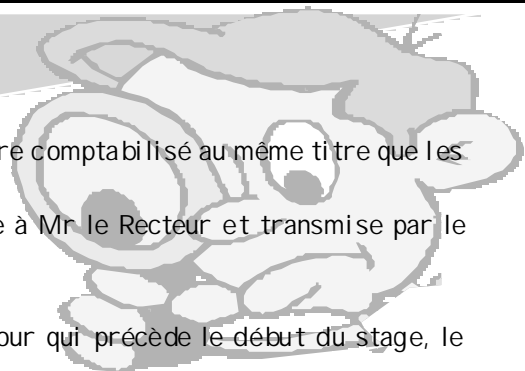
Le stage est un droit ouvert à tous (12 jours par an), il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absences.

Votre demande de Congé pour Formation Syndicale doit être adressée à Mr le Recteur et transmise par le Chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage.

Votre chef d'établissement ne peut émettre un avis défavorable.

" A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15^{ème} jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé (art.3 du décret n°840474 du 15 juin 1984).

Les attestations de présences demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.



Modèle de " demande de congé pour formation syndicale "
(lettre à recopier manuellement)



à Monsieur le Recteur

s/c de.....

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

- à l'article de la loi 82-997 du 23 novembre 1962 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le.....pour participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à.....

Il est organisé par le SNEP sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02.02.95 publié au J.O. du 10.02.95)

A....., le.....
Signature

**TALON D'INSCRIPTION à RENVoyer au CONTACT SNEP ou
au siège du SNEP / FSU 38 Boulevard Van Gogh 59650 VILLENEUVE D'ASCO**

NOM

PRENOM

Adresse personnelle

TEL

E-Mail

Adresse établissement

PARTICIPATION au :

Stage MUTATIONS INTER : PLC2 18 Janvier

TITULAIRES 17 Janvier

Stage Pédagogique : 24 Janvier à VILLENEUVE D'ASCO

Tableau des capacités d'accueil

Vous trouverez ci-joint les capacités d'accueil (calibrage n°1) académie par académie, arrêtées par le Ministère. Comme tous les ans, celles-ci pourront subir une légère augmentation, dès l'instant où l'administration connaîtra l'ensemble des enseignants demandant une réintégration (calibrage n°2).

Par ailleurs, lors de la phase INTER académique, les postes libérés par des collègues obtenant un changement d'académie, s'ajouteront aux capacités définitivement arrêtées par le Ministère (calibrage n°2).

Au final, le calibrage n°2 augmenté du nombre de sorties, déterminera le nombre d'entrées possibles pour la phase INTER.

Nous vous donnons les capacités d'accueil (calibrage 1 et 2) des mouvements 99, 2000 et 2001.

ACADEMIES	1999		2000		2001	
	Calibrage n° 1	Calibrage n° 2	Calibrage n° 1	Calibrage n° 2	Calibrage n° 1	Calibrage n° 2
AIX	30	33	112	124	78	86
AMIENS	22	38	23	29	30	34
BESANCON	25	26	19	22	19	20
BORDEAUX	80	81	87	102	78	80
CAEN	30	34	20	22	32	32
CLERMONT	9	9	10	13	28	31
CORSE	7	7	15	18	5	05
CRETEIL	215	264	180	200	113	122
DIJON	17	20	33	36	34	40
GRENOBLE	58	62	39	54	58	61
GUADELOUPE	17	30	19	26	13	17
GUYANE	4	10	7	12	5	06
LILLE	10	28	97	103	97	110
LIMOGES	12	16	6	7	18	18
LYON	35	37	48	60	58	60
MARTINIQUE	23	30	19	25	18	20
MONTPELLIER	86	96	95	108	81	91
NANCY	76	93	9	9	31	31
NANTES	26	29	35	38	45	47
NICE	54	55	75	84	78	87
ORLEANS	74	89	38	40	46	48
PARIS	15	22	55	61	35	35
POITIERS	18	19	32	39	50	50
REIMS	15	17	24	24	36	36
RENNES	33	38	32	35	47	49
REUNION	54	80	30	60	40	50
ROUEN	45	50	38	40	38	39
STRASBOURG	52	54	30	37	27	28
TOULOUSE	84	84	87	97	93	97
VERSAILLES	200	252	119	125	102	114
Total :	1426	1703	1433	1650	1433	1544

Bilan phase Inter des 3 mouvements déconcentrés

ACADEMIES	1999		2000		2001	
	Entrants	Barres d'accès	Entrants	Barres d'accès	Entrants	Barres d'accès
AIX	47	300	140	188	99	206
AMIENS	111	21	114	21	123	21
BESANCON	37	148	31	185	34	178.1
BORDEAUX	92	259	107	215	87	229.1
CAEN	48	111	36	157	54	161
CLERMONT	15	298	21	234	36	215
CORSE	10	854	21	730	08	761.1
CRETEIL	435	21	373	21	336	21
DIJON	38	166	59	146	55	161
GRENOBLE	71	296	61	320	66	295
GUADELOUPE	38	151	29	161	22	187
GUYANE	26	68	21	110	14	111
LILLE	148	21	190	21	205	21
LIMOGES	24	177	21	185	25	168
LYON	68	210	95	191.1	81	198
MARTINIQUE	33	140	26	161	27	166
MONTPELLIER	106	245	115	203	99	219
NANCY	128	21	41	111	53	141
NANTES	58	166.1	61	171	69	178
NICE	63	252	84	186	97	216
ORLEANS	140	31	106	111	104	111
PARIS	62	38	114	31	93	111
POITIERS	35	220	53	167	63	190
REIMS	58	31	66	31	71	111
RENNES	47	269	43	263	58	263
REUNION	88	157	68	193	65	230
ROUEN	116	21	98	21.1	94	71
STRASBOURG	67	71	44	126	35	173
TOULOUSE	92	252	100	185	103	199
VERSAILLES	422	21	311	21	326	21
Total mutés	2723		2649		2602	

	1999	2000	2001
DEMANDEURS	4995	5041	4855
Dont Stagiaires	1620	1654	1560

Compte-rendu de l'AUDIENCE DU 21/11/01 au Conseil Général

Pour le SNEP 59, Etienne GAVERIAUX et Pascal THOMAS ont rencontré Jacques MICHON Vice-Président du Conseil Général 59 en charge des collèges du Nord sur les deux thèmes suivants :

La mise en place d'un Groupe de travail. Une avancée grâce au SNEP !!

1) Sa constitution : 2 représentants du Conseil Général (collègue et sport), les syndicats (2 SNEP - 1UNSA -1 SGEN - 1CGT), les 2 fédérations de parents et des personnes invitées. Les sujets EPS seront traités en CDJ (Conseil départemental des jeunes).

2) Ses missions

- Définir les besoins en équipements sportifs adaptés pour la mise en œuvre des programmes de l'EPS et analyse des enquêtes « Conseil Général ».
- Mener une comparaison entre les « installations disponibles et les besoins » pour définir les manques (à partir du référentiel du Conseil Général défini avec les IPR : relation nombre d'élèves dans l'établissement (sur la base de 24 élèves par classe) et le nombre d'installations couvertes disponibles (sur la base de 27h /semaine).
- Au niveau des installations, il s'agit de mieux utiliser les équipements de proximité existants, permettre une programmation de constructions d'installations intra-muros adaptées à l'EPS et de prendre en charge les coûts d'accès (natation, plein air,..) et les transports vers les installations (calcul des durées de déplacement).

3) Ses objectifs

- Faire des Propositions au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) sur ces différentes missions.
- Trouver des solutions d'attente par rapport au cas signalés : actuellement, le CG accorde des « subventions exceptionnelles » pour le transport vers d'autres installations nécessaires.

4) Subventions

les crédits pédagogiques pour l'enseignement de l'EPS se traduisent selon 3 niveaux :

- **Des crédits de fonctionnement** pour renouvellement du petit matériel. En 2002, une AUGMENTATION est décidée : 145 frs par heure (au lieu de 137) et 25 frs par élève (au lieu de 18). Ces derniers devant servir à la natation.
- **Des subventions « indirectes » :**
 - Aides aux collégiens, transport pédagogique obligatoire, Décision Modificative Budgétaire (DBM sur fond de réserve). Cela nécessite une intervention et demande en Conseil d'Administration (C.A).
 - Une subvention pour l'AS calculée sur la base d'un forfait selon le nombre d'élèves dans l'établissement + 8 frs par licencié.

3) Analyse des cas signalés au SNEP (transmission d'un dossier visé ou s/c du chef d'établissement).

Vous avez des problèmes d'équipements (inexistants, insuffisants, dangereux, vétustes, éloignés,...).

Prenez contact avec le SNEP pour élaborer un dossier, une stratégie d'actions.

Par un suivi des dossiers et ses interventions auprès du CG, le SNEP a permis des avancées.

QUELQUES EXEMPLES

Collège Turgot Denain

Un accord est enfin intervenu entre le CG, CR et la Mairie de Denain pour la construction de la nouvelle salle (début des travaux 2003). Le collège récupèrera la salle Voltaire qui sera réaménagée pour l'EPS (Quelle échéance ?)

Collège J.Macé Lille

la réhabilitation est reportée. (Coût trop élevé et mise en œuvre des travaux impossible).

On s'oriente vers une reconstruction sur un site proche à rechercher. La situation des équipements pour l'EPS reste posée (installation extérieure et grande salle).

Collège Chasse-royale Valenciennes

Les services du CG vont étudier le montant des réparations, dès Janvier 2002, sur cet équipement municipal.

Une intervention sera nécessaire auprès de la mairie de Valenciennes qui reste le maître d'œuvre pour les travaux ;

Collège Streinger Douai

Visite du CG prévu le 3 Décembre pour choisir la solution qui permettrait d'agrandir le mur d'escalade pour une utilisation avec une classe complète.

Etienne GAVERIAUX
chargé du dossier équipement Nord

Pascal THOMAS
Secrétaire départemental 59

Activité du SNEP (octobre novembre)

- CDEN Nord et Pas de Calais
- CTPA
- audience Recteur
- groupe de travail académique PAF 2002
- groupe de travail rectoral mutation 2002
- 2 bulletins
- 2 stages d'informations syndicales

EN BREF,

Dernière minute !!



POSTES UNSS 2002

15 décembre 2001.

B.O N°42 du 15 novembre 2001

Date limite du dépôt des dossiers de candidature auprès du service départemental de l'UNSS dont dépend le candidat, sous couvert du chef d'établissement : 15 décembre 2001.

Envoi du double par l'enseignant à la direction nationale de l'UNSS, 13, rue Saint-Lazare, 75009 Paris, avant le

Poste vacant dans l'académie de LILLE :

directeur du service départemental UNSS du Pas-de-Calais



HEURE D'INFORMATION SYNDICALE

Le décret n°82 447 du 28 mai 1982 précise que les organisations syndicales sont autorisées à tenir, pendant les heures de service une réunion mensuelle d'information dont la durée ne pourra excéder une heure. Il suffit de prévenir le chef d'établissement une semaine à l'avance.

CONCOURS de Recrutement Examens Professionnels BO N°41 du 8 novembre 2001

Envoi du rapport au plus tard le 24 janvier 2002 avant minuit "à l'attention du Président du jury",
Rectorat de l'académie de Lille
Division des examens et concours
Bureau DEC 3.1 20, rue Saint Jacques
59033 Lille cedex

CONCOURS de Recrutement des personnels enseignants 2001 - 2002 BO N°10 du 6 septembre 2001

Inscriptions : mardi 2 octobre au lundi 17 décembre

Par Internet : <http://www.education.gouv.fr/siac>
Par minitel : 3614 LILLEACADE*IPEC

EMPLOIS d'enseignants du SECOND DEGRE dans LE SUPERIEUR année 2002 BO N°42 du 15 novembre 2001

Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement sollicité au plus tard le 15 décembre 2001.

